



Direction de la Solidarité
et de la Cohésion Sociale
Service de la Petite Enfance

Tél. : 03.20.02.49.32
Fax : 03.20.66.58.35

DECISION

DEC/2024/PE/121

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de Monsieur Capelier Sacha, de la compagnie Achacha, concernant une convention d'intervention pour des ateliers d'éveil musical auprès des enfants, à la date ci-dessous, au Multi accueil Coquin Coquine, 2 Bis rue Racine à Hem.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé avec Monsieur Capelier Sacha, de la Compagnie Achacha, sise au 115, rue de Camphin - 59830 Wannehain, une convention d'intervention pour un spectacle musical intitulé « Voyage sonore », à la date suivante :

- vendredi 21 juin, à 16 h, au Multi-Accueil Coquin Coquine, situé au 2bis, rue Racine - 59510 HEM.

La date et l'horaire sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation auprès de Monsieur Capelier Sacha.

ARTICLE 2 : Le coût de la prestation s'élève à 480.00 € TTC.

Le prestataire sera payé uniquement sur intervention faite et la convention pourra être annulée sans frais

ARTICLE 3 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem le 1 JUIN 2024

Francis VERCAMEL
Maire de Hem
Vice-président de la MEL



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Député-Maire, Hôtel de Ville - B.P. 30 001 - 59510 HEM